

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Effectif légal du Conseil municipal
27
Nombre de Conseillers en exercice
27

Présents : Monsieur TERRIEN, Mesdames BROUDIC, NIHOARN, BRIENT, SÉGURA, DRONIOU, LE GALL, Messieurs COLLIAUX, MARQUET, L'HÔTELLIER, LE BIGOT, LE GOFFIC, Mesdames LOPEZ, BOUSTOULLER, RODRIGUES, Messieurs LETANOUX, NICOL, CORBEL, Mesdames CARBON, QUINIOU, LE MORVAN-LEBOSSÉ, Messieurs LE MASSON, MONFORT, JORAND

Absents : Monsieur LE MELLOTT ; procuration à Monsieur LE BIGOT
Madame LE CAROU
Monsieur HELLEGOUARCH

Présents	24
Absents	3
Procuration	1

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur MARQUET est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande la possibilité d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour concernant l'acquisition de la parcelle agricole ZA 6, de 3 589 m², jouxtant la chapelle de Saint-Uzec, dont est propriétaire la Commune, et ce pour un montant de 4 450 €. Il s'agit de protéger l'environnement de la chapelle et de créer une aire naturelle de stationnement sur une partie du terrain à acquérir ; l'autre partie étant confiée à un agriculteur. L'opération est menée par le biais de la SAFER Bretagne (société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Le Conseil accepte à l'unanimité.

1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 28/02/2019

Document :
- Compte-rendu du 28/02/2019

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 février est approuvé à l'unanimité.

2. Finances – Comptes de gestion et comptes administratifs 2018

M. le Maire rappelle que le budget de PLEUMEUR-BODOU comprend un budget principal, qui retrace toute l'administration de la Commune, et sept budgets annexes (plus celui du CCAS).

Il s'agit dans un premier temps de présenter les comptes administratifs établis par la Commune et dans un deuxième temps de procéder à l'adoption des comptes de gestion établis par Mme la Trésorière municipale puis à l'adoption des comptes administratifs.

a. Présentation des comptes administratifs 2018

Documents :

- Comptes administratifs 2018 tous budgets
- BP/CA 2018 du budget principal
- Comparaison CA 2016-2018 du budget principal
- Évolution des résultats 2005-2018

Mme DRONIOU présente les comptes administratifs du budget principal et des sept budgets annexes à l'aide des documents remis.

Soldes d'exécution des budgets 2018

Budget principal	1 699 121,96 €
ALSH Crec'h Labo	-470 544,73 €
Campings	632 058,15 €
Ports	37 991,86 €
Eau	536 001,93 €
Cœur de Bourg	-209 081,48 €
Zone d'activités Salut de la Clarté	33 529,06 €
Espace d'activités Tachen an Askol	-14 549,96 €
Solde global	2 244 526,79 €

- Présentation du compte administratif du budget principal

Le compte administratif prévisionnel de la Commune a été commenté lors du dernier Conseil Municipal et examiné lors des deux Commissions de finances. Aucun changement n'est intervenu depuis.

En fonctionnement, la hausse des dépenses (+2,40 %) et la hausse des recettes (+2,97 %) permettent d'améliorer le résultat net (+53 043 € par rapport à 2017) et de donner un excédent satisfaisant (1 246 988 €).

Malgré le contretemps de la base nautique, le niveau des investissements a encore été très élevé avec près de 2 millions investis dans les infrastructures et les équipements communaux (1 936 192,97 €) ; le tout sans emprunter et sans créer de déficit puisque l'excédent est de 452 133,26 € en investissement. Le résultat de clôture montre un excédent total de 1 699 121 €.

- Présentation des sept comptes administratifs des budgets annexes

Pour le budget de l'Eau, la baisse du résultat est liée, d'une part, à un décalage des recettes et des dépenses, qui sera rattrapé en 2019, et, d'autre part, au niveau élevé des investissements réalisés ces dernières années (232 455 € en 2018, 240 315 € en 2017).

Pour le budget des Ports, l'excédent de fonctionnement est dû à une facturation partielle des charges par le budget principal mais qui sera complétée en 2019. En réalité, l'équilibre en fonctionnement reste fragile. Toutefois l'excédent d'investissement permettra d'assurer le renouvellement à venir des matériels.

Pour le budget des Campings, la bonne saison touristique 2018 se traduit par un bon résultat (excédent de 168 300 € en fonctionnement). Les excédents dégagés chaque année permettront de financer la rénovation du camping de Landrellec.

Concernant l'ALSH Crec'h Labo, ce budget est délicat depuis sa création mais il a entamé son redressement puisque la section de fonctionnement dégage un excédent de 40 170 € en 2018 (21 422 € en 2017) grâce à une meilleure fréquentation et à une gestion fine des dépenses. Au total, il reste très déficitaire.

Le budget du Cœur de bourg a connu très peu d'activité si ce n'est la perception de la participation pour l'aide au foncier viabilisé de Côtes-d'Armor Habitat et des mouvements comptables. Le déficit de 209 081,48 € devra être comblé par le budget principal dans les années à venir.

Le budget de la Zone d'activités du Salut de la Clarté a également eu peu d'activité si ce n'est une régularisation de TVA (1,89 €) et des mouvements comptables. Il pourra être clôturé en 2019 avec un reversement de l'excédent au budget principal (33 529 €).

Le budget Espace d'activités Tachen an Askol compte quelques travaux (la voirie ayant été réalisée par le budget principal) et des mouvements comptables. Ce budget devrait être excédentaire lorsque tous les lots seront vendus.

b. Adoption des comptes de gestion 2018

Documents :

- Comptes de gestion – Bilan des différents budgets

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion de Mme la Trésorière municipale pour le budget principal et pour les budgets annexes de l'Eau, des Ports, des Campings, du Centre de Loisirs, de la Zone d'Activités du Salut de la Clarté, de l'Espace d'activités Tachen an Askol et du Lotissement Cœur de Bourg.

Considérant que Mme la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, des titres et des mandats émis et a procédé à tous les mouvements d'ordre qui lui ont été prescrits de passer en 2018 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes de l'Eau, des Ports, des Campings, du Centre de Loisirs, de la Zone d'Activités du Salut de la Clarté, de l'Espace d'activités Tachen an Askol et du Cœur de Bourg ;

Considérant que les comptes de gestion du Budget principal et des Budgets annexes sont conformes aux comptes administratifs de ces mêmes budgets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le comptable (Mme la Trésorière), visé et certifié conforme par l'ordonnateur (M. le Maire) ; ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- approuve les comptes de gestion des budgets annexes dressés pour l'exercice 2018 par le comptable, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur ; ces comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

c. Adoption des comptes administratifs 2018

Après avoir approuvé les comptes de gestion de Mme la Trésorière et pris acte de leur conformité avec les comptes administratifs, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit procéder à l'approbation des comptes administratifs.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), M. le Maire se retire avant l'adoption des comptes administratifs.

Sur proposition de Mme BROUDIC, première adjointe, M. COLLIAUX, adjoint aux finances, est élu, à l'unanimité, président de séance.

M. COLLIAUX fait procéder au vote pour l'adoption des comptes administratifs.

Considérant la conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion de Mme la Trésorière pour l'exercice 2018,

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. COLLIAUX :

- approuve le compte administratif 2018 du budget principal par 21 voix pour et 4 abstentions [MONFORT, QUINIOU, LE MORVAN-LEBOSSÉ, JORAND] ;
- approuve les comptes administratifs 2018 du budget Eau par 21 voix pour et 4 abstentions [MONFORT, QUINIOU, LE MORVAN-LEBOSSÉ, JORAND] ;
- approuve les comptes administratifs 2018 des autres budgets annexes à l'unanimité.

De retour en séance, M. le Maire remercie le Conseil pour sa confiance.

M. JORAND explique l'abstention par les votes émis le 29/03/2018 lors de l'adoption des budgets primitifs du budget principal (défavorable) et du budget de l'eau (abstention).

M. le Maire indique que la Commune sera vigilante lors du transfert de la compétence de l'eau potable à Lannion-Trégor Communauté en 2020.

3. Finances – Affectation des résultats 2018

Document :

- Affectation des résultats 2018 – Proposition

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'ensemble des budgets ayant été adoptés, M. le Maire constate qu'il peut être procédé à l'affectation des résultats.

Mme DRONIOU présente les propositions d'affectation des résultats des différents budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'affectation des résultats des différents budgets telle que proposée dans le tableau présenté et annexé à la délibération.

4. Finances – Budgets primitifs 2019

Documents :

- Budgets primitifs 2019
- Récapitulatif des investissements prévus en 2019

M. COLLIAUX rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 21/02/2019 et la Commission des Finances s'est réunie les 08/02/2019 et 20/03/2019. Tous les éléments présentés au cours de ces réunions ont été utilisés pour élaborer les budgets.

M. COLLIAUX présente le budget principal ainsi que la liste des principaux investissements prévus en 2019.

Globalement, il s'agit d'un budget primitif équilibré à 8 668 014,85 €, sensiblement équivalent à celui de 2018, avec des prévisions de dépenses ajustées. Le montant des dotations de l'État n'étant pas encore connues, les prévisions indiquées lors du DOB ont été retenues.

En investissement, 4 117 203,99 € de dépenses d'équipements sont affichées, dont 2 677 315 € de nouveaux crédits qui concernent :

- | | |
|--|-------------|
| - l'aménagement du bourg | : 800 000 € |
| - la voirie et les eaux pluviales | : 900 300 € |
| - les autres réseaux et l'éclairage public | : 208 000 € |
| - les travaux sur les bâtiments | : 295 500 € |
| - les acquisitions d'équipements | : 312 500 € |
| - les acquisitions foncières | : 100 000 € |
| - le tourisme et l'environnement (autres) | : 48 000 € |
| - divers | : 13 000 € |

En complément des travaux en régie, c'est-à-dire par les services communaux, sont inscrits pour 50 000 €, dont une estimation de 10 000 € pour le Centre social de Kerénoc.

M. le Maire précise que les crédits ouverts les années passées pour la base nautique sont maintenus dans les restes à réaliser.

Concernant l'aménagement du bourg, M. le Maire indique qu'il s'agit d'une première tranche destinée principalement au secteur des Chardons et de la départementale.

Concernant le projet de voie douce entre Penvern et l'Ile-Grande, M. le Maire répond à M. MONFORT que les discussions sont en cours avec TREBEURDEN, commune sur laquelle se situe ce tronçon. L'étroitesse de l'espace disponible complique le projet. Mme SÉGURA confirme qu'il existe d'autres projets de voies douces à plus ou moins long terme entre TRÉBEURDEN, PLEUMEUR-BODOU, LANNION. M. le Maire précise que ces projets s'inscriront dans le schéma directeur à élaborer à l'échelle de LTC. Il ajoute que la voie prévue du bourg vers le Radôme sera réalisée en 2019.

Concernant les travaux de voirie Route du Gwern, M. MONFORT demande la possibilité d'étudier en même temps la sécurisation de la voie littorale dans ce secteur. Concernant l'accessibilité sur la voirie, M. le Maire précise à M. JORAND que tous les travaux neufs respectent les conditions d'accessibilité et que la somme spécifique prévue concerne surtout de la signalétique (bandes podotactiles, etc.). M. JORAND signale le mauvais état du chemin de Saint-Uzec. M. le Maire indique qu'une somme est prévue pour du

goudronnage mais que la liste des voies n'est pas encore définie. Le cas de ce chemin sera étudié.

MM. MONFORT et LE MASSON demandent si les travaux d'enfouissement des réseaux prévoient les infrastructures pour la fibre optique (fourreaux, chambres). M. le Maire répond que le déploiement de la fibre se fera en aérien quand les réseaux le sont et inversement.

Concernant les nouveaux équipements, M. MONFORT demande si la mutualisation avec TRÉBEURDEN est prise en considération. M. le Maire répond que cette mutualisation apparaît moins aisée qu'il n'y paraissait, chaque commune ayant ses méthodes et ses besoins. Mais cela n'empêche pas de poursuivre la réflexion.

Faisant suite aux discussions lors du débat d'orientations budgétaires, M. le Maire précise que la somme de 100 000 € prévue pour le foncier est dédiée aux opportunités qui pourraient survenir au cours de l'année mais pas à l'achat de terrains dans le cadre d'un lotissement, qui serait réalisé par l'intermédiaire de la SPLA et d'un portage foncier de LTC. M. JORAND demande des explications sur la somme inscrite au compte 611-Contrat de prestations de services. M. COLLIAUX répond qu'il s'agit notamment du recours à des sociétés du secteur de l'économie sociale et solidaire pour l'entretien des espaces verts du Parc du Radôme (EmeraudID), du nouveau contrat pour le nettoyage des vêtements de travail (ESATCO), ou d'autres contrats comme celui du centre animalier de PLÉRIN pour les chiens, chats errants.

M. COLLIAUX présente ensuite les propositions de dépenses et de recettes dans chacune des sections et pour l'ensemble des budgets annexes.

Le budget primitif du Centre de loisirs de Crec'h Labo permettra le fonctionnement courant, avec toujours la participation communale de 60 000 €, mais sans investissements.

Pour les Campings, le budget de fonctionnement prend en compte l'extension de la durée d'ouverture des deux campings et surtout les travaux de réhabilitation du camping de Landrellec pour environ 600 000 €.

Le budget primitif des Ports est similaire aux années précédentes.

Le dernier budget Eau en compétence communale est sans changement par rapport aux années précédentes. Les travaux sont évalués à 170 000 €.

Le budget Cœur de bourg comporte surtout des écritures comptables pour préparer sa clôture à partir de 2020.

Le budget de la Zone d'activités du Salut de la Clarté prépare une clôture dans l'année.

Le budget Espace d'activités Tachen an Askol prévoit les dernières factures de travaux et la vente d'au moins 2 lots. M. le Maire confirme à M. MONFORT qu'il existe bien des avancées pour la vente de ces 2 lots.

Montants d'équilibre proposés en recettes et dépenses pour les deux sections budgétaires (y compris les reports)

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	4 232 066,05	4 435 948,80	8 668 014,85
ALSH Crec'h Labo	413 604,11	215 384,42	628 988,53
Campings	334 870,20	670 756,83	1 005 627,03
Ports	103 787,81	32 658,07	136 445,88
Eau	746 468,73	637 137,17	1 383 605,90
Cœur de Bourg	529 082,02	738 245,25	1 267 327,27
Zone d'activités Salut de la Clarté	154 526,32	120 997,26	275 523,58
Espace d'activités Tachen an Askol	64 000,00	14 549,96	78 549,96
Total	6 578 405,24	6 865 677,76	13 444 083,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du Budget Principal, par 21 voix pour et 4 contre [MONFORT, QUINIOU, LE MORVAN-LEBOSSÉ, JORAND] ;
- adopte le budget primitif du budget Eau, par 19 voix pour, 4 contre [MONFORT, QUINIOU, LE MORVAN-LEBOSSÉ, JORAND] et 2 abstentions [LE MASSON, CARBON] ;
- adopte le budget primitif du budget Centre de loisirs de Crec'h Labo, à l'unanimité ;
- adopte le budget primitif du budget Campings, à l'unanimité ;
- adopte le budget primitif du budget Ports, à l'unanimité ;
- adopte le budget primitif du budget Cœur de bourg, à l'unanimité ;
- adopte le budget primitif du budget Zone d'activités Salut de la Clarté, à l'unanimité ;
- adopte le budget primitif du budget Espace d'activités Tachen an Askol, à l'unanimité.

M. JORAND explique que le vote contre pour les deux premiers budgets s'inscrit dans la ligne de ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire fait l'intervention suivante.

« Le budget que nous venons de vous présenter est l'occasion de nous projeter vers l'avenir et de partager notre vision de la gestion communale. Ce budget s'inscrit dans la continuité, en prenant en compte la particularité de notre Commune et le contexte budgétaire national.

Nos choix et nos actions sont dictés par notre souci de compter sur des infrastructures adaptées au besoin de la population, de maintenir et de développer la dynamique économique, associative et sociale dans notre Commune, tout en étant vigilant sur les dépenses, nous concentrant sur l'essentiel sans nous disperser dans le superflu.

Cela implique des décisions et des orientations guidées par la nécessaire maîtrise des charges de fonctionnement. Malgré une légère hausse, la maîtrise des coûts de fonctionnement nous a permis de dégager en 2018 un excédent de fonctionnement de près de 1 247 000 €. Cet excédent important va permettre d'autofinancer en grande partie les investissements 2019 en les maintenant à un très bon niveau. Au cours du mandat depuis 2014, sans compter les budgets annexes, la Commune a investi plus 7,7 millions d'€, soit en moyenne plus d'1,5 M par an, tout en désendettant la Commune.

Pour 2019, c'est encore près de 2 700 000 € de nouveaux travaux d'investissement qui sont inscrits au budget. Les projets de l'année sont ambitieux. Les investissements prévus, notamment pour l'aménagement du bourg, la voirie, les équipements sportifs – sans oublier la SNSM et la base nautique de l'Ile-Grande – permettront le développement de la Commune en la dotant d'infrastructures adaptées tout en poursuivant l'amélioration des équipements existants.

Tout comme les années précédentes, le niveau des investissements reste élevé en matière de travaux de réseaux, d'entretien des bâtiments, d'acquisition de nouveaux équipements.

Tous ces investissements se feront sans augmenter les taux d'imposition des différentes taxes communales. Ils se feront aussi sans endetter exagérément la Commune. Notre dette par habitant est aujourd'hui de 471 € quand celle des communes de même strate du département est de 870 € ; ceci nous permet d'envisager sereinement l'avenir et d'emprunter en cas de besoin. Notre capacité de désendettement est aujourd'hui particulièrement forte, puisque nous pourrions rembourser la dette en un peu plus d'une année.

Notre objectif reste bien de proposer une qualité de services toujours améliorée au plus proche des besoins et des attentes des Pleumeuroises et des Pleumeurois. Il nous faut garantir le bien vivre à PLEUMEUR BODOU pour les habitants actuels et ceux à venir. Le budget que nous vous avons proposé y contribuera. »

M. le Maire remercie ses adjoints en charge des finances et les agents communaux qui ont préparé ces budgets.

5. Fiscalité locale – Vote des taux communaux 2019

Document :

- État 1259

Afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale pour 2019, les taux pour les trois taxes, que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, doivent être votés.

M. le Maire rappelle que, pour 2019, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels, etc. est de 2,2 %. Ce taux est égal au taux de variation entre novembre 2017 et novembre 2018 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a notifié le 14/03/2019 les bases prévisionnelles pour 2019 par la transmission de l'État 1259 avec un produit à taux constants de 2 108 316 €, soit une augmentation du produit estimée à 64 497 € par rapport à 2018.

La Municipalité ne propose pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale pour 2019. Les taux d'imposition n'auront donc pas été augmentés depuis 2009.

M. le Maire confirme à M. MONFORT que la réforme de la Taxe d'habitation est à ce jour sans impact sur la perception des recettes versées par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- maintient les taux suivants pour 2019 :
 - o 19,82 % pour la taxe d'habitation,
 - o 21,36 % pour la taxe sur le foncier bâti,
 - o 85,48 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

6. Finances - Budget principal – Subventions 2019

Document :

- Tableau récapitulatif des attributions passées, des demandes et propositions 2019

Réunie le 20/03/2019, la Commission des Finances a examiné les propositions de subventions.

Mme BROUDIC donne le bilan des montants attribués :

Associations pleumeuroises	55 815,00 €
Associations non pleumeuroises	2 110,00 €
Adhésions - participations	2 141,48 €
TOTAL des subventions de fonctionnement	60 066,48 €
Participations obligatoires	40 221,30 €
TOTAL général des subventions et participations	100 287,78 €

Mme BROUDIC indique, qu'avec plus de 55 000 €, la Commune soutient une vie associative pleumeuroise active et variée. Elle rappelle qu'aux subventions de fonctionnement ou l'aide à l'emploi, il faut ajouter la mise à disposition gracieuse de salles communales aux associations ainsi que le prêt et la mise en place de matériels par les agents communaux. Toutes ces contributions communales concourent au dynamisme des activités associatives dans la Commune.

M. MONFORT constate que ne sont indiqués que les montants attribués et que ces montants sont parfois inférieurs aux demandes. Mme BROUDIC et M. L'HÔTELLIER soulignent qu'en effet toutes les demandes ne sont pas satisfaites, notamment lorsqu'elles proviennent d'associations ou d'organismes extérieurs au territoire. En outre, les attributions se font au regard du dossier présenté (actions, budget).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde les subventions et participations communales telles que présentées.

7. Enfance-Jeunesse - Parcours d'accompagnement à la découverte de l'animation

Mme NIHOARN rappelle que le dispositif d'accompagnement de jeunes a été initié en 2009 et mis en œuvre jusqu'en 2013 par le SIVU Enfance-jeunesse de PLEUMEUR-BODOU / TRÉGASTEL. Il devait permettre de pallier le manque occasionnel de jeunes animateurs et animatrices diplômés BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation), embauchés au centre de loisirs. Le dispositif avait également pour vocation d'accompagner des jeunes de nos deux communes vers leur premier emploi

saisonnier pour certains, et vers un début de formation professionnelle dans le secteur social, pour d'autres.

La Commission enfance-jeunesse du 6 décembre 2016 avait donné un avis favorable pour relancer le dispositif et validé le principe de la prise en charge financière du BAFA pour 2 jeunes pleumeurois par an.

Il s'agit de mettre en œuvre ce dispositif en 2019.

Les objectifs du dispositif seront de :

- proposer un encadrement de qualité aux enfants accueillis au centre de loisirs :
 - o en accompagnant deux jeunes par an de PLEUMEUR-BODOU, âgés de 16 à 17 ans, dans la découverte de l'animation volontaire au centre de loisirs auprès des enfants de 3 à 12 ans ;
 - o en finançant en partie les deux sessions de formations théoriques (bafa1 et bafa3) et en accueillant ces jeunes au centre de loisirs pour effectuer leur stage pratique bafa2 ;
 - o en recrutant prioritairement ces jeunes au sein du centre de loisirs pendant leur formation BAFA et après l'obtention de leur diplôme sous réserve de répondre aux besoins et attentes du service.
- valoriser la participation et l'engagement bénévole des jeunes au sein d'un club ou d'une association.

Les conditions d'accès à ce dispositif seront les suivantes :

- Conditions obligatoires :
 - o Habiter PLEUMEUR-BODOU en résidence principale (du responsable légal)
 - o Déposer un dossier d'inscription pour intégrer le dispositif entre 15 et 16 ans
 - o Avoir au moins 16 ans au début du dispositif
 - o Conditions de ressources parentales
- Conditions optionnelles :
 - o Être impliqué dans un club ou une association en tant que bénévole
 - o Souhaiter une orientation dans une carrière en lien avec l'enfance, la jeunesse ou tout autre public.
- Les dossiers seront étudiés par le Service Enfance-Jeunesse et un jury de sélection sera établi. En cas de candidatures recevables multiples, une priorité sera donnée aux revenus modestes.

L'engagement et l'implication du jeune seront les suivants :

- Faire 25 demi-journées minimum d'encadrement, réparties pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été ou d'automne, avant l'inscription sur le premier stage théorique BAFA.
- S'engager dans la formation BAFA dès l'âge de 17 ans et réaliser les 3 stages de la formation BAFA :
 - o a. 1^{ère} session de formation générale d'une durée de 8 jours
 - o b. Le stage pratique au centre de loisirs pendant 15 jours minimum
 - o c. 2^{ème} session de formation d'approfondissement ou qualification pendant 6 ou 8 jours
- Encadrer en tant qu'animateur – animatrice, au centre de loisirs de PLEUMEUR-BODOU pendant au moins 6 semaines après l'obtention du BAFA.

L'engagement et l'implication de l'équipe éducative seront les suivants :

- Rencontrer les parents et les jeunes en entretien avant le démarrage de leur parcours.
- Accompagner et former les jeunes dans leur parcours de découverte à l'animation

- Assurer un suivi pédagogique permettant aux jeunes de se préparer à leurs futures fonctions d'animation.
- Accompagner les jeunes et leurs parents dans les démarches administratives pour l'inscription au BAFA.

La prise en charge financière sera alors la suivante :

- Le coût total de la formation BAFA est d'environ 950 à 1000 euros par stagiaire.
- La Commune finance les deux sessions théoriques de la formation BAFA pour un coût maximum de 900 euros par jeune.
- Le reste à payer est à la charge de la famille, sachant que la CAF22 verse une aide financière de base en fin de formation pour tous les stagiaires, indépendamment du quotient familial (à titre indicatif le montant actuel est de 91,47 €) ; la famille devra donc payer 50 euros par stage, soit 100 euros pour les deux sessions théoriques et percevra le remboursement de la CAF.

L'adhésion au dispositif fera l'objet de la signature d'une convention par chacune des parties.

M. MONFORT approuve ce dispositif. Il demande si la personne est rémunérée lors de ses interventions et ce qui peut se passer en cas de rupture de convention. Mme NIHOARN répond que la personne n'est pas rémunérée pendant ses interventions mais que la Commune finance son BAFA et l'accueille en stage et prioritairement ensuite. En cas de rupture, considérant que la personne a donné de son temps, il n'y a pas de remboursement. M. le Maire ajoute que ce dispositif permettra de renouveler le vivier de jeunes pour l'animation au centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le dispositif Parcours d'Accompagnement à la Découverte de l'Animation (PADA) tel que présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre le dispositif en 2019 ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

8. SDE – Éclairage public – Maintenance – Foyers

Rapporteur : M. le Maire

Suite à une intervention, l'entreprise CITEOS, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la Commune, a constaté l'état de vétusté du réseau situé au cimetière, rue des Écoliers et rue du Pont. Le Syndicat Départemental d'Énergie a fait procéder à l'étude de la rénovation des foyers FA0964, FA1001, FQ0594 et FG0967.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public à PLEUMEUR-BODOU situé au cimetière, rue des Écoliers et rue du Pont – foyers FA0964, FA1001, FQ0594 et FG0967 – présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor pour un montant total estimatif H.T. de 2 580 € (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement

financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %. Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

- dit que le montant de la participation communale est inscrit au budget 2019 au compte 204158 et sera amorti.

9. Foncier – Acquisition de terrain – Parcelle ZA 6

Rapporteur : M. le Maire

Document :

- Plan de situation

La Commune de PLEUMEUR-BODOU est propriétaire de la chapelle de Saint-Uzec. Mis à part en façade sud, la protection environnementale de la chapelle est limitée. En outre, lors des événements organisés à la chapelle (cérémonies, expositions, visites), le stationnement anarchique se fait sur la voie publique ou occasionnellement sur des terrains privés.

La parcelle ZA 6, d'une superficie de 3 589 m² classés en terrain agricole, qui jouxte au nord la chapelle, est en vente. La Commune a fait une offre d'achat aux copropriétaires, qui a été refusée par une partie d'entre eux (3 sur 11).

Grâce à l'acquisition de cette parcelle, la Commune souhaite renforcer la protection de l'environnement de la chapelle, créer une aire naturelle de stationnement dédiée, limitée dans le temps et dans l'espace, afin de sécuriser l'accessibilité à la chapelle, et enfin conserver la vocation agricole sur le reste du terrain.

Cette parcelle étant située en zone agricole, elle ne peut pas faire l'objet d'une préemption par la Commune. Aussi, la Commune a sollicité la SAFER Bretagne (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour qu'elle puisse préempter sur cette vente et rétrocéder la parcelle à la Commune. La SAFER a répondu favorablement et indiqué que le montant de la transaction s'élèverait à 4 450 € (prix de vente et frais).

Il s'agit de confier la procédure à la SAFER.

M. le Maire confirme à Mme CARBON que le terrain n'est pas constructible et que le stationnement restera enherbé. M. le Maire répond à M. JORAND que la Commune déterminera avec l'agriculteur la surface dédiée au stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire, ou son représentant, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 6, située à Saint-Uzec, pour un montant de 4 450 € ;
- autorise M. le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER Bretagne et tout autre document relatif à ce dossier.

10. Questions diverses

a. Recours contentieux contre le PC SNSM

M. le Maire informe que suite au recours gracieux déposé le 07/11/2018, la FAPEL22 a déposé le 07/03/2019 un recours contentieux au Tribunal administratif de RENNES contre le permis de construire du local SNSM autorisé le 06/09/2018.

Il constate malheureusement pour la SNSM que la FAPEL ne respecte pas ses engagements. C'est bien parce qu'elle avait dit et écrit à plusieurs reprises qu'elle n'attaquerait pas la construction d'un local dédié à la SNSM que la Commune a déposé un permis de construire uniquement pour ce local. C'est ici flagrant que les motivations de certains membres de la FAPEL sont bien éloignées de considérations environnementales.

La Commune a confié le dossier à son avocat et est en contact avec la sous-préfecture, LTC et bien sûr la SNSM locale et départementale pour la suite à donner à cette nouvelle attaque. M. le Maire souligne que dans cette affaire la sécurité en mer est en jeu.

b. Installation du terrain multisports

M. le Maire informe que la société Agorespace a installé la semaine dernière le nouveau terrain multisports au stade Jean Le Morvan. Les services communaux avaient préalablement déménagé le skate park sur la plateforme réalisée pour recevoir l'ensemble. La date de l'inauguration n'est pas encore fixée. Des animations sont d'ores et déjà prévues pour les vacances d'avril.

c. Travaux de la route du Radôme

Après l'enfouissement des réseaux et la réhabilitation du réseau d'eau potable effectués pour le compte de la Commune, les travaux de voirie réalisés avec LTC avancent bien. Les enrobés du giratoire du Parc du Radôme sont réalisés en cette fin de semaine et marquent la fin de la 1^{ère} phase. La phase 2 qui consiste en l'aménagement des voies douces a débuté et les travaux seront réalisés sous circulation alternée par feux. La phase 3 concernant l'aménagement des accès au centre de loisirs et de l'auberge de Crec'h Beg nécessitera pour l'application des enrobés de barrer la route très ponctuellement, sans impacter les accès au Parc du Radôme et au Pôle Phoenix.

M. le Maire remercie de leur compréhension les riverains de la route du Radôme et les usagers de cette voie. Il rappelle aussi la nécessité de respecter les règles de circulation mises en place : il en va de la sécurité des ouvriers et du bon avancement du chantier.

Pour rappel, le montant des travaux de voirie s'élève à plus de 610 000 € TTC, dont un peu moins de 170 000 € pour la Commune. Afin de finaliser l'aménagement, la Commune a décidé de reprendre la totalité de la bande de roulement sur l'emprise du chantier dans le cadre du budget 2019.

d. Aménagement du bourg

La Commune a engagé sur la période 2018-2020 une opération de requalification du bourg et de ses espaces publics. De l'intention de projet à son développement et sa mise en œuvre, M. le Maire souligne que la Commune a fait le choix d'une démarche concertée tout au long du processus.

Ainsi, tous les volontaires, habitants, professionnels et usagers des espaces publics, ont pu participer au diagnostic en marchant organisé le 11 avril 2018, puis à la restitution de ce diagnostic le 11 juin, en présence de l'architecte. Chacun a ainsi pu exprimer ses observations et ses attentes. Grâce à ces éléments, à la commande de la Commune et aux spécificités de l'organisation urbaine du bourg, l'architecte a présenté le projet aux

élus puis en réunion publique le 25 mars. Environ 80 personnes ont assisté à la réunion et ont pu obtenir des explications et faire leurs remarques. Le sentiment global après la présentation était plutôt positif.

Nous avons aussi entendu que certains avaient des craintes sur le stationnement. Il est nécessaire de préciser que le stationnement n'est absolument pas supprimé, mais qu'il est légèrement décalé et réorganisé pour davantage de fluidité (comme cela se pratique dans les centres commerciaux) et pour permettre ainsi à tous un accès plus facile aux commerces. Au pire, quelques emplacements actuels se trouvent éloignés d'une quinzaine de mètres. Au final, c'est environ 25 emplacements supplémentaires pour notre centre commercial. Ajoutons aussi que, contrairement à ce qui est écrit dans la presse du jour, la majorité de la Rue des Chardons reste à double sens.

Nous savons bien que le changement est souvent redouté. Mais il ne faut pas oublier l'objectif global de ce projet : il s'agit de relier davantage le centre ancien et le centre commercial, de faciliter et sécuriser les déplacements de tous les usagers de l'espace public et bien sûr d'améliorer l'environnement du centre commercial et donc l'attractivité de ses commerces et de ses services. Il faut un centre commercial accueillant avec des espaces conviviaux pour que l'activité soit profitable à tous. C'est pour toutes ces raisons que la Commune a choisi d'investir plus d'un million d'euros.

Afin que chacun puisse se projeter dans ce nouveau projet, nous avons demandé des visuels à notre architecte. Ils seront présentés en mairie.

M. MONFORT souligne qu'il n'y a pas eu de communication de documents depuis juin 2018 et que le délai de convocation pour la présentation aux élus le 25 mars était court. Il demande le statut actuel du projet. M. le Maire répond qu'il est en voie de finalisation et que des adaptations sont toujours possibles. Il reste en outre à mener des négociations foncières sur de petits espaces publics et privés. Le projet sera présenté en Conseil Municipal pour le dépôt du permis d'aménager. MM. LE MASSON et MONFORT, absents lors de la présentation, demandent la possibilité de recevoir l'esquisse. M. le Maire répond positivement. Le démarrage des travaux est prévu au dernier trimestre. Leur phasage sera établi afin de minimiser l'impact pour les commerçants.

e. Questions de la Minorité

(Mail du 22/03/2019 envoyé par Jean-Yves MONFORT)

Soutien aux enseignants et parents et globalement à l'école le Morvan : vote d'une motion face aux articles de la loi sur l'éducation qui vont mettre en danger la scolarité à Pleumeur-Bodou.

M. le Maire répond que, comme cela a été rappelé lors de la dernière séance à l'occasion de l'annonce de la suppression d'un poste d'enseignant, la Municipalité de PLEUMEUR-BODOU défend toujours autant qu'elle le peut les écoles communales. Le projet de loi sur l'école de la confiance est en examen à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Il est possible pour ceux qui le souhaitent de s'adresser aux députés et sénateurs qui élaborent cette loi.

M. le Maire confirme à M. MONFORT que la Commune n'a pas été contactée concernant ce sujet.

f. Dates

- 26/05/2019 : élections européennes ; merci de réserver ce dimanche pour la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

P. TERRIEN, Maire	Ch. BROUDIC	C. COLLIAUX
F. NIHOARN	B. L'HÔTELLIER	O. BRIENT
A. MARQUET	Y. SÉGURA	G. LE BIGOT
C. RODRIGUES	M. LETANOUX	A. LE GALL
J.-Y. HELLEGOUARCH	S. LE GOFFIC	M-L. DRONIOU
M-J. LOPEZ	M. BOUSTOULLER	Ch. CORBEL
A.-Y. LE CAROU	C. NICOL	B. LE MELLOT
R. LE MASSON	M. CARBON	J.-Y. MONFORT
A-M. QUINIOU	J-C. JORAND	C. LE MORVAN-LEBOSSÉ